



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-  
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal  
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

| NOMBRE DES MEMBRES<br>DU CONSEIL MUNICIPAL |                 |                    |                |
|--------------------------------------------|-----------------|--------------------|----------------|
| <i>En exercice</i>                         | <i>Présents</i> | <i>Représentés</i> | <i>Absents</i> |
| 33                                         | 19              | 14                 | 0              |

L'an deux-mille-vingt-cinq

Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**Présents :** Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

**Pouvoirs :**

|                               |                 |                             |
|-------------------------------|-----------------|-----------------------------|
| Blandine GOMART-JACQUET       | donne pouvoir à | Mireille MARIANELLI-SCHAERS |
| Cédric OLIVIER                | donne pouvoir à | Claude BETRANCOURT          |
| Charles DE LAURENS DE LACENNE | donne pouvoir à | Alain DECANIS               |
| Malaury TORRES                | donne pouvoir à | Hélène NICOLAS              |
| Renaud PIOLINE                | donne pouvoir à | Pascal SIMONETTI            |
| Véronique JIMENEZ             | donne pouvoir à | Christophe AUBERT           |
| Nicolas SAETTLER              | donne pouvoir à | Michèle VENET               |
| Luc FERRY                     | donne pouvoir à | Paul KHADIR                 |
| Nathalie FRAZAO               | donne pouvoir à | Nathalie CANO-MAIREVILLE    |
| Carine DUBOIS                 | donne pouvoir à | Nicole DAVICO-MELEK         |
| Sébastien LACOFFE             | donne pouvoir à | Sophie LE METER             |
| Nasma BOUTERA                 | donne pouvoir à | Nicols LIGIER               |
| Christine LANFRANCHI          | donne pouvoir à | Olivier BARRAU              |
| Hélène HENRI                  | donne pouvoir à | Gabriel PICH                |

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe AUBERT

**Procès-verbaux des conseils municipaux des 26 mai, 2 et 23 juin 2025 :** Le conseil Municipal en prend acte

**RAPPORTS D'ACTIVITES**

**Arrêtés et décisions du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025**

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Dans le cadre de votre délégation de pouvoir, vous avez l'obligation de nous rendre compte à chaque conseil des décisions prises entre deux conseils. Vous ne l'avez pas fait, vous ne l'avez jamais fait d'ailleurs : j'ai demandé un certain nombre de documents, ne serait-ce que les rapports que vous devez nous faire sur toutes les procédures contentieuses qui sont en cours depuis 2020, vous n'avez jamais fait le moindre rapport sur ce sujet.

Dernière chose : j'ai demandé dernièrement la facture pour voir le coût du dernier numéro du magazine. Je l'ai reçue et elle dépasse le montant de votre délégation de signature. Par conséquent vous avez outre passé votre délégation de signature.

Je pense que là, il y a un sacré problème : jusqu'à preuve du contraire, vous avez fait cette dépense sans l'autorisation du Conseil Municipal, pour un magazine qui pour l'essentiel ne fait que plusieurs dizaines de photos de vous en action. On n'est plus dans l'information municipale, mais dans la propagande politique aux frais de la commune et en plus, en dépassant le montant de dépenses qui vous est autorisé.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur PICH, en ce qui concerne les contentieux, je vous invite à vous rapprocher de Madame Marie-Mathilde MOENARD : on a mis en place un service juridique, c'est elle qui en est responsable. Elle vous donnera toute la liste et cela n'a rien à voir avec les arrêtés, décisions du Maire qui font l'objet du Conseil d'aujourd'hui.

En ce qui concerne le magazine, il a été engagé avant qu'on me retire la signature, on vient de me l'indiquer, voilà pourquoi il a été validé malgré le fait qu'il dépassait 2 500 €.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Désolé, le devis était du 14 juin donc il n'a pas été engagé avant, puisque la délégation de signature vous a été retirée avant le 14 juin.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ce sont les services qui viennent de me l'indiquer.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Vous avez engagé une dépense sans aucun devis. Sur la base de quoi ? On n'en sait rien. Une dépense ne peut être engagée qu'à partir du moment où on reçoit un devis.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il a été engagé. Vous verrez avec Monsieur le Directeur Général des Services. Il a été engagé conformément à la loi, je vous rassure.

## **38 - CONVENTION RELATIVE A L'ACCES ET L'INTERVENTION DES BENEVOLES RCSC-CCFF SUR LES COMMUNES LIMITOPHES**

### **Intervention de Monsieur Jacques FREYNET**

Monsieur le Maire, vous le savez le CCFF vous avez demandé à plusieurs reprises le changement de climatiseur depuis plusieurs années. Parallèlement, ils vous demandent de nouveaux équipements pour habiller un nouvel arrivant et je voudrais savoir où en est sur ces 2 points.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur FREYNET, vous poserez les questions dans les questions écrites, là, on en est à l'approbation de la Convention.

### **Intervention de Monsieur Jacques FREYNET**

Monsieur le Maire, on parle du CCFF. Vous, quand vous parlez, c'est toujours la même chose, c'est à sens unique.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On est ici pour approuver une convention, pas pour débattre de l'ensemble des sujets de la commune. On est là pour suivre l'ordre du jour du conseil municipal et si vous avez des questions autres, on a déjà des questions écrites pour cela qui sont fort nombreuses.

Donc, je vous propose maintenant de vous prononcer sur les conventions de réciprocité avec les autres communes.

### **Intervention de Monsieur Jacques FREYNET**

Monsieur le Maire quand les sujets vous dérangent, vous envoyez en touche comme d'habitude.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il y a un ordre du jour, il y a un conseil. Ce n'est pas la foire Monsieur FREYNET, on n'est pas au bar du coin où vous avez l'habitude de discuter, de vociférer au comptoir. Ici ce n'est pas le cas : il y a un ordre du jour, une assemblée et on les suit.

### **Intervention de Monsieur Jacques FREYNET**

Monsieur le Maire, vous parlez de bar : si je me souviens vous avez bien été président du Cercle ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Oui, j'ai été président du Cercle pendant une dizaine d'année et j'en suis très fier parce qu'on est arrivé à un très bon résultat. Ceci dit, ce n'est pas l'ordre du jour.

Je vous propose maintenant d'adopter ou pas cette convention.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

*- D'approuver et D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes de Seillons Source d'Argens, Ollières, Bras, Rougiers, Tourves, Pourcieux et Nans les Pins pour l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes de Seillons Source d'Argens, Ollières, Bras, Rougiers, Tourves, Pourcieux et Nans les Pins pour l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

### **39 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DU SERVICE CULTURE**

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*
- *De l'autoriser Monsieur à signer les contrats de cession*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de cession*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

### **40 - DELIBERATION FIXANT DE NOUVEAUX TARIFS RELATIFS A LA BILLETTERIE DE LA CROISEE DES ARTS**

#### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Bonjour à tous ce n'est pas vraiment une question, je voudrais avoir des confirmations.

J'ai donc la décision 122 que vous avez prise en mai et puis cette délibération concernant le festival de danse « en mai danse comme il te plaît ». Sur la décision 122, c'est 15 € c'est bien pour une date ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est uniquement pour le 17 mai 2026 : 25 €.

#### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Non, ma question n'est pas là : sur votre décision pour le Festival de danse, il y a 15 €, c'est bien pour une date ? Sur votre décision 122.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

inaudible

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

D'accord, donc pour le 17 mai effectivement sur la délibération, c'est à 25 € alors que dans la décision c'était à 20 €, donc c'est plus cher mais je pense que cela se rattrape sur d'autres tarifs qui eux, ont été baissés.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est Blandine GOMART-JACQUET qui a fait cela avec ses équipes de la culture, je ne sais pas exactement pourquoi on a 25 alors qu'on en était à 15 pour une date.

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Pour le 17 mai c'était à 20 € dans la décision et là c'est passé à 25.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

La date du 17 mai était à 20 €.

Il y a 5 € de plus, on lui posera la question pour savoir ce qu'il en est. Je ne sais pas.

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Tout à fait, c'est la même chose pour, ce n'est pas que jazz les 15 €, je suppose que c'est pour une date dans la décision. C'est complémentaire en fait, la décision 122 et cette délibération sont complémentaires ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Lorsque j'avais encore la délégation générale de signature, c'est moi qui par décision adoptais les tarifs que proposait le service culture. Lorsque j'ai pris la décision, il y avait un certain nombre de tarifs qui correspondaient à des prestations qui avaient déjà été établies. Là, il y en a d'autres qui viennent en plus.

Comme je n'ai plus la possibilité de le faire par décision du Maire, c'est proposé au Conseil Municipal et cela viendra s'ajouter aux décisions qui ont déjà été prises ou les corriger.

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Ce que je trouve dommage, c'est que pour les tarifs jeunes ... non, tout à l'heure je vous disais qu'il y avait une augmentation pour le festival de danse pour le 17 mai, mais en fait c'est un petit peu contrebalancé avec le tarif jeune qui est passé de 10 € à 8 €.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Globalement l'enveloppe doit rester, à quelque chose près, équivalente.

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Mais donc elles sont bien complémentaires la décision et la Délibération, d'accord.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

En l'absence de l'adjointe à la culture qui, manifestement, est la seule à maîtriser ce sujet, est-ce qu'on ne peut pas reporter le vote de cette délibération ? Parce que sincèrement, on ne comprend

pas pourquoi vous augmentez, pourquoi vous baissez. Voilà, il n'y a pas d'explications suffisamment claires pour voter.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Effectivement, je ne savais pas pourquoi on a augmenté de 2 € un tarif et je ne me suis pas préoccupé de tous les tarifs.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

C'est 5 €.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Si vous voulez la reporter, moi je le soumetts au vote : ceux qui veulent le reporter, on le reporte. Si, il y a une majorité, cela ne me gêne pas du tout mais c'est un peu dommage pour des affaires d'1 ou 2 € de tarif. Vous auriez pu poser la question avant et on l'aurait sollicitée pour lui demander.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

En fait, on a anticipé que quelqu'un soit en mesure de répondre à nos questions lors de la présentation.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je vais donc poser la question de savoir qui souhaite reporter cette délibération.

Il n'y a pas la majorité donc maintenant je vais la soumettre au vote.

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de tarifs liées au fonctionnement du service culturel, et plus particulièrement dans le cadre de la programmation culturelle :*

*A compter du 24 juillet 2025, de nouveaux tarifs, en complément de ceux de la décision n°122 du 23 mai 2025, sont ajoutés à la régie « Culture et Patrimoine » tels que définis dans le tableau ci-dessous pour la saison culturelle de la Croisée des Arts 2025/2026 :*

| CATEGORIES                                                                                                | TARIFS  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Pass Festival de danse 5 dates</i>                                                                     | 65,00 € |
| <i>Festival de danse « En Mai, danse comme il te plaît » date du 17 mai 2026 uniquement</i>               | 25,00 € |
| <i>Pass Ce n'est pas que Jazz 3 dates</i>                                                                 | 30,00 € |
| <i>Tarifs jeunes<br/>A partir de 10 et jusqu'à 18 ans<br/>Pour tous les spectacles (sauf partenariat)</i> | 8,00 €  |

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver les propositions de tarifs telles que précitées*

- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à appliquer les tarifs présents et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes tarifs.

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents*

*Abstentions : 7 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Anne-Marie LAMLA, Christine LANFRANCHI)*

*Pour : 26*

*Contre : 0*

- *APPROUVE les propositions de tarifs telles que précitées*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à appliquer les tarifs présents et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes tarifs.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **41 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

C'est plutôt deux observations :

La première : je me félicite que pour les décors de Noël, on s'y prenne dès maintenant parce qu'effectivement il pourrait y avoir des ruptures de stock un peu plus tard.

Par contre, je m'interroge sur le 2 rue Colbert puisque quand on met des capteurs de mesure, c'est que vraisemblablement on a un immeuble qui est en péril : on mesure sa stabilité.

Là, c'est un devis du 8 avril et à cette époque-là, vous aviez encore votre délégation de signature. Alors, je ne comprends pas pourquoi vous ne l'avez pas fait à ce moment-là et pourquoi c'est seulement à partir du 3 juin qu'il y a eu une demande et que, maintenant le 24 juillet, vous présentez cela dans les délibérations.

Je pense que comme la facture le montre, les capteurs ont été posés puisque c'est un contrat de 6 mois, bien antérieurement d'ailleurs au devis, qu'il y a eu une commande orale, verbale de ces capteurs dans le cadre d'une urgence et je comprends cela parfaitement.

Par contre, ce que je ne comprends pas, c'est que l'on tarde à ce point à, tout simplement, payer l'entreprise et lui donner un ordre de service.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Concernant cet immeuble, il y a déjà des capteurs depuis un certain temps, même un temps certain. Alors, je suppose qu'il va falloir renouveler la location.

Là encore, si vous aviez posé la question, j'aurais interrogé les services mais ce ne sont certainement pas de nouveaux capteurs ou plutôt, c'est un prolongement de la location de ces capteurs pour une durée qui doit correspondre à, ce n'est pas indiqué d'ailleurs. Il faudra regarder plus précisément ce qu'il en est.

Donc c'est un immeuble, il y a une fissure, il y a des capteurs qui sont posés sur celle-ci qui nous permettent de mesurer la gravité du péril du bâtiment.

Je ne peux pas vous dire précisément quand c'est arrivé au service. Il faudrait regarder les devis et les factures pour vous répondre, je ne sais pas.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **42 - CHANGEMENT DE DENOMINATION DU STADE RAOUL CHAVIGNOT ET DENOMINATION DE L'AIRE DE LOISIRS DU CLOS DE ROQUES**

Une association Nicolas HADDAD s'est créée à la suite de la disparition d'un jeune rugbyman qui jouait à la fois pour Saint-Maximin et pour le RCT, lors d'une tournée en Corse. La famille et des proches ont créé une association qui a pour objet de maintenir la mémoire de Nicolas HADDAD mais aussi pour essayer d'agir dans le domaine de la sécurité pour les jeunes rugbymen, pour éviter qu'un pareil drame puisse se renouveler.

Ils ont proposé d'utiliser le plus vieux stade de Saint-Maximin à ce jour, qui porte le nom de Raoul CHAVIGNOT, pour en faire un stade expérimental en matière de sécurité et ils ont souhaité le baptiser du nom de Nicolas HADDAD.

Le problème c'est que ce stade avait déjà un nom donc on a sollicité les familles.

Monsieur Raoul CHAVIGNOT avait donné une parcelle de 3 000 m<sup>2</sup> de vignes qui se situait derrière le stade, à condition que cette parcelle soit toujours utilisée pour des jeunes, pour du sport et reste dans le domaine de la commune ou soit transférée à un autre équipement à même vocation. Donc, j'ai rencontré ses différents descendants : il y a la famille RÉBUFFAT qui est à Hyères, il y en a un qui est à Saint-Maximin, il y a Mireille HOURS et son frère.

On est arrivé à un accord de toutes les familles pour que ce stade prenne le nom de Nicolas HADDAD et que le nom de Raoul CHAVIGNOT soit transféré à l'aire de loisirs du Clos de Roques qui est de l'autre côté et qui a un peu la même vocation puisqu'elle accueille essentiellement des jeunes Saint-Maximinois dans le domaine sportif. On a fait une réunion à laquelle, d'ailleurs, tout le monde a été convié. On était quelques-uns présents avec le père de Nicolas HADDAD ainsi que notre représentant de l'association, le vice-président du RSM XV qui est aussi porteur de

tout cela. L'ensemble du projet qu'ils souhaitent mener à bien a été présenté et donc c'est l'objet de la délibération que l'on vous propose aujourd'hui. Il y a deux volets : désormais nommer le stade Raoul CHAVIGNOT en Nicolas HADDAD et que l'aire de loisirs qu'on appelait Clos de Roques prenne le nom de Raoul CHAVIGNOT.

Monsieur PICH a proposé un amendement qui est à peu près la même chose que la délibération, je crois, si ce n'est qu'il rajoute quelque part « Mécène de Saint-Maximin » ou quelque chose comme cela. Si vous voulez bien nous le lire.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, vous l'avez reçu donc vous pouvez parfaitement le lire. C'est juste un petit ajout car dans la délibération, on n'explique pas pourquoi on nomme le parc de loisir Raoul CHAVIGNOT. Donc, c'est pour rappeler tout simplement son geste et sa donation car qu'un saint-maximinois donne quelque chose à la commune dans l'histoire de Saint-Maximin, il n'y a pas beaucoup de cas à part le docteur BONFILS. C'est à signaler quand même parce qu'en général, quand on a des terres ici, on essaie plutôt de les rendre constructibles plutôt que de les donner à la commune. Mais pour bien illustrer cela, je voudrais lire tout simplement la lettre que vous avez eu qui est la lettre d'origine de Monsieur CHAVIGNOT qu'il a adressée au Maire pour faire ce don :

« À la suite d'une rencontre avec votre première adjoint Monsieur BERTIN, j'avais exprimé à ce Monsieur mon désir de faire donation à la ville de Saint-Maximin d'un terrain que je possède en bordure du stade municipal de cette ville. Cette donation est faite pour que ce terrain soit destiné à l'image de la pratique du sport en général. En écrivant cela, je pense au sport scolaire en particulier afin que tous les enfants des écoles puissent dans ce cadre venir s'y détendre et surtout s'y épanouir. Cela est mon vœu le plus cher. Mon souhait serait qu'il soit agrémenté de nombreux arbres ou arbustes s'intégrant au mieux dans cet endroit, tout cela je le fais en mémoire des familles qui ont beaucoup aimé leur village comme en témoigne le petit historique que je joins à cette lettre, moi-même étant aussi un amoureux de la nature et un grand ami de tous les sports en général. Je termine et je souhaite beaucoup de joie à toutes celles et à tous ceux de nos enfants qui par cette pratique du sport nous permettrons de partager leur joie. »

Donc il s'agissait d'un don qui a été fait le 14 juin 1977.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je n'ai rien contre l'amendement, Je n'avais rien ajouté parce qu'une délibération, c'est uniquement à caractère administratif. Par contre, il est prévu de mettre une plaque, pour rappeler qui était Raoul CHAVIGNOT, sur l'aire de loisirs qui portera son nom, ce qui permettra à toute la population d'en prendre connaissance.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Simplement, je demandais qu'on l'ajoute sur la délibération pour que l'Histoire de Saint-Maximin le rappelle parce que sinon, les historiens, plus tard, quand ils regarderont les délibérations ne comprendront pas.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver le changement du nom du stade de rugby « Raoul CHAVIGNOT » en le nommant stade de rugby « Nicolas HADDAD »*

- De nommer l'aire de loisirs du Clos de Roques « Raoul CHAVIGNOT »  
Il est procédé au vote de l'amendement.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents.

L'amendement est adopté, le conseil municipal :

- APPROUVE le changement du nom du stade de rugby « Raoul CHAVIGNOT » en le nommant stade de rugby « Nicolas HADDAD »
- NOMME l'aire de loisirs du Clos de Roques « Raoul CHAVIGNOT »

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

### **43 - DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN REFUGE ANIMALIER POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE**

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Depuis le début du mandat, nous avons recherché un terrain adapté pour y mettre ce refuge animalier qui faisait l'objet d'une proposition forte lors de la campagne électorale 2020 et sur lequel on s'est engagé. Un refuge animalier, ce n'est pas simple. J'ai connu il y a quelques années des propositions qui avaient avorté car le lieu était mal choisi : il y a eu des oppositions de riverains au refuge animalier, surtout que les chiens « ça fait du bruit » donc c'est compliqué pour trouver un lieu adapté.

On a un terrain qui appartenait à la commune qui se trouve en limite de Pourcieux, au lieu-dit Saint pilon le renard à côté de la carrière Guintoli. Il n'était pas très grand, donc on a négocié avec le propriétaire de la parcelle contiguë qui se trouvait être Monsieur LAROSE et je vous avais proposé de l'acheter, ce qui a été fait il y a à peu près 3- 4 ans. Donc on est propriétaires aujourd'hui, d'un ensemble qui fait un peu moins de 2 hectares, donc qui est relativement important et qui permet des aménagements et surtout un parc clôturé pour les animaux.

À partir du moment où la transaction a été effectuée, on a créé une commission extra-municipale chargée d'évaluer les besoins, de travailler sur le projet. On en a élaboré un qui s'avérait être très ambitieux et surtout très cher donc il a fallu réduire, pour revenir à quelque chose d'un peu plus conforme aux possibilités de la commune. C'est-à-dire que, hors acquisition du terrain on en était dans la dernière mouture, c'est celle que j'avais estimé la plus raisonnable compte tenu de nos capacités financières, c'était d'arriver à un projet de 500 000 € hors-taxa soit 600 000 € TTC.

Ce projet devait couvrir les dépenses suivantes 100 000 € TTC pour la société ARTP ou une autre puisqu'il faudra faire une mise en concurrence mais on leur a demandé une évaluation, à peu près 100 000 €. C'est pour faire une tranchée pour amener l'eau du canal de Provence (il faut faire une tranchée sur le chemin communal) jusqu'au lieu où sera implanté le refuge. Donc cela est uniquement pour les travaux.

Ensuite :

-la société du Canal de Provence 14 000 € TTC= frais de branchement pour une borne parce que c'est obligatoire et puis pour qu'ils délivrent l'eau du canal de Provence,

-les frais d'électricité 26 000 € TTC = frais de branchement électrique puisqu'on a une ligne qui passe là donc on a vu avec Enedis un devis.

En ce qui concerne la construction proprement dite, on l'a ramenée à 362 000 € TTC. En divers, clôture, isolation, vétérinaire = 100 000 € TTC.

Ce qui fait un total de 600 000 € TTC.

Pour le financement, on avait projeté 100 000 € à demander à l'Agglomération, 120 000 € à la Région, 180 000 € au Département et 100 000 € d'autofinancement. Voilà la dernière mouture du projet qui a retenu à peu près l'assentiment de tous les membres de la commission extra-municipale.

Donc l'idée, c'était de dire qu'il faut qu'on dépose ce projet rapidement, qu'on l'initie et ensuite compte tenu de l'espace que l'on possède, on sera toujours à temps de pouvoir l'agrandir. Alors, il y a des demandes pour d'autres animaux : les chats mais pas que les chats. Il y a beaucoup d'autres animaux qui mériteraient de pouvoir bénéficier d'un refuge mais chaque fois qu'on en rajoute, cela coûte cher. On peut rajouter des box aussi mais cela coûte cher.

Il y a des parcs, ce que l'on voulait c'était de pouvoir clôturer les deux hectares pour faire un bâtiment de réception avec 24 box pour les chiens et pouvoir démarrer tout de suite ; sachant qu'au fur et à mesure si on est capable de mobiliser des financements, on pourra toujours par la suite accroître le nombre de chiens et l'ouvrir à d'autres animaux aussi.

Donc on a réuni l'ensemble des conseillers municipaux qui ont bien voulu y participer. J'ai fait une réunion en présence de l'architecte qui porte le projet pour qu'il puisse répondre précisément à toutes les questions.

Voilà le sens du permis que je vous proposais aujourd'hui de déposer puisque là encore, depuis que j'ai perdu la délégation générale de signature, je ne peux plus déposer les permis à mon nom propre. C'est le Conseil Municipal qui doit accepter ou pas de déposer le permis.

À la suite de cette délibération, j'ai reçu un amendement qui propose un certain nombre de modifications qui vont augmenter globalement le coût du projet. Ce qui veut dire qu'au lieu d'un projet à 600 000 €, on va se trouver avec un projet à 800-900 000 il faudra le chiffrer, je n'en sais rien. Dans tous les cas, on me dit que pour chiffrer ce projet il faut se retourner vers les communes environnantes, riveraines mais je crois que c'est un peu un leurre. Aujourd'hui, d'une part toutes les communes ont des soucis financiers, elles n'ont pas prévu la construction d'un refuge mais surtout la construction de refuge n'est pas dans leur budget 2025.

Donc au mieux, même si des communes voulaient participer, il faudrait qu'elles attendent les prochaines élections et donc le budget qui sera voté par les prochaines équipes, c'est à dire après mars 2026 pour pouvoir espérer mobiliser des financements pour ce refuge. Si tant est qu'il y ait des communes qui l'adoptent parce que je vous le dis, aujourd'hui, toutes les communes ont des problèmes financiers. La plupart des communes sont dans le même cas et quand on écoute la presse ou la télévision ce n'est pas très encourageant pour les années à venir. Cela risque d'être de plus en plus compliqué pour mobiliser les financements donc ce que je crois, c'est que soit on démarre tout de suite un projet raisonnable que l'on peut financer et qui pourrait être agrandi par la suite, soit on

le rejette. Ce qui revient à repousser cela au calendrier, c'est-à-dire pour la prochaine équipe municipale si elle veut bien le réaliser ou pas.

Cela sera certainement dans tous les programmes de campagne mais les promesses, on ne peut pas toujours en faire. Là, moi, ce que je souhaitais c'est que ce ne soit pas une promesse mais une réalisation. Ce que je vous propose c'est de réaliser plutôt que de promettre encore une fois le prix du rêve.

Madame GARELLO a proposé un amendement. Donc conformément au texte, il faut voter sur l'amendement avant de voter sur la délibération. Si vous voulez bien me proposer votre amendement et ensuite nous passons au vote sur amendement.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Il est d'abord important de souligner que ce projet, effectivement, est attendu depuis longue date et que tous les élus y sont favorables. Donc selon vos propres dire il devait être fait avant la fin de l'année 2020. C'était une de vos promesses de campagne et engagement fort avant le deuxième tour.

Il devait aussi ne rien coûter à la commune car vous aviez, je cite, « des fondations qui étaient intéressées ». Elles se sont maintenant manifestement évaporées dans la nature car aujourd'hui, à part les financeurs habituels, c'est-à-dire Département en premier, Région et Agglomération, vous n'avez aucun autre financement. Aucune des collectivités d'ailleurs n'a encore voté la subvention. Je suis bien placée pour le savoir, donc quand vous affirmez je cite que « le financement est sécurisé », il s'agit encore une fois d'une approximation.

Nous avons attendu en vain que le projet avance et nous avons espéré que la commune s'organise pour bénéficier par exemple d'un programme national, un vaste programme d'aide à la cause animale qui avait été lancé par l'État en 2021 avec un budget de 16 millions d'euros et on aurait pu avoir jusqu'à 300 000 € pour le refuge de Saint-Maximin, si on avait postulé à ce programme-là. Rien n'a été fait, on ne sait pas pourquoi.

Nous avons malheureusement perdu l'espoir de voir les choses avancer lorsque votre conseillère déléguée à la cause animale Malaury TORRES a jeté l'éponge en 2023 déçue par le peu de considération que vous aviez pour sa délégation et pour le projet de refuge qu'elle essayait de « pousser », je cite ses dires sur les réseaux et courriers adressés aux conseillers municipaux à l'époque. Elle a d'ailleurs déclaré aussi que vous lui aviez clairement signifié que vous voulez un refuge pour chien et que les chats c'est « comme les renards, une espèce nuisible » et elle avait compris que vous vous êtes servi de la cause animale.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame GARELLO si vous voulez bien, ne faites pas parler des gens qui sont absents : ils viendront eux-mêmes dire, parce que moi je peux répéter ce qu'on m'a dit sur votre compte et cela serait très désagréable.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Ecoutez c'était un courrier adressé aux conseillers municipaux donc permettez-moi de rappeler ce qu'il y a été dit parce que c'est tout à fait lié au sujet.

### **Intervention de Monsieur Christophe AUBERT**

Elle a été tellement investie qu'elle est venue 4 fois au conseil municipal en 5 ans et demi, Madame TORRES.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Ce mépris que vous avez pour la cause animale, nous l'avons aussi constaté dans la gestion des animaux errants tout au long du mandat. Vous avez par exemple, refusé le renouvellement de la convention tripartite de stérilisation des chats errants avec la SPA et la seule association de Saint-Maximin qui s'occupait de ce sujet, Poils aux pattes, a d'ailleurs aussi fini par jeter l'éponge devant le peu de soutien de la municipalité. Le problème avec les chats errants à Saint-Maximin, en l'absence de prise en charge sérieuse, ne va que s'aggraver.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame GARELLO, on n'est pas en train de parler du vote on n'est pas en train de refaire la politique de l'ensemble depuis le début du mandat.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Non, je vous explique pourquoi on propose ce qu'on propose.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Le Maire est aussi président de séance, il est là pour aussi rappeler quand cela dérape

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Cela ne dérape pas je vous explique le fondement de l'amendement.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On n'est pas là pour parler de toute la politique municipale depuis le début du mandat.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Laissez-moi parler Monsieur DECANIS, ne me coupez pas la parole.

### **Intervention de Monsieur FREYNET**

Mais laissez-la parler.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur FREYNET merci.

Jusqu'à preuve du contraire, je suis président de séance. On est là pour revenir à l'ordre du jour quand on dérape. Donc on est là pour parler du dépôt d'un permis de construire pour un refuge animal, on n'est pas là au bar du commerce, Monsieur FREYNET.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Non on n'est pas du tout au bar du commerce, Je vous explique pourquoi on propose cet amendement. Vous pouvez quand même m'écouter pour comprendre la proposition, non ? C'est la moindre des choses. Je vois que cela vous énerve mais restez calme s'il vous plaît.

La prolifération des chats en l'absence d'association et prise en charge sérieuse depuis 2 ans constitue un problème majeur à la fois pour ses pauvres animaux qui sont sans soins, sans familles, et jetés dans la nature. A la fois pour la salubrité publique parce que c'est une compétence qui relève de la Mairie.

En connaissant la gravité de la situation, créer un refuge qui n'accueille que des canins en nombre en plus que largement insuffisant : 24 box pour une commune comme Saint-Maximin, c'est dément. Sans condition adaptée, cela me semble lunaire.

Comment donc expliquer cette précipitation soudaine alors qu'une courbe plate pendant 5 ans était constatée sur le sujet, si ce n'est par le même tour de passe-passe qu'en 2020 à quelques mois seulement des élections municipales, alors que vous aviez plusieurs fois déclaré en plus que le projet était à l'arrêt parce que le dépôt de permis n'était pas possible et que vous attendiez la modification numéro 6 du PLU. Pendant 2 ans, vous nous avez répondu cela à chaque fois qu'on vous rappelait le projet et qu'on demandait des nouvelles.

Donc cet amendement numéro 6 a été, cette modification du PLU a été rejetée. D'un coup cela ne représente plus aucun problème pour le dépôt de permis. Le projet que vous présentez de plus de n'offrir que quelques box pour les chiens, présente aussi de graves lacunes : pas d'infirmerie, pas de local de gardien, pas d'espace dédié à la promenade, pas de fourrière.

La fourrière, aujourd'hui, se passe à Cabriès. Est-ce que c'est vraiment le plus pratique et si on a un refuge à Saint-Maximin, comment peut-on ne pas avoir aussi une fourrière ?

Contrairement à ce que vous avez affirmé à plusieurs reprises, notamment en conseil municipal, vous avez travaillé en solo sans solliciter l'Agglomération ou les communes voisines alors que ce projet peut être mutualisé car aucune commune autour de nous ne possède ni refuge, ni fourrière. N'avez-vous pas trouvé le temps, en 5 ans, de le faire ?

Sommes-nous si riche que nous n'avons pas besoin de mutualiser les coûts d'un tel projet qui coûte quand même la bagatelle de 500 000 € d'argent public ? Peu importe si c'est le contribuable de Saint-Maximin ou celui du Var ou celui de la Région : c'est toujours notre argent, je vous signale.

Et que dire de l'absence totale de prospective des coûts de gestion : qui, quand, comment, à quel prix, va gérer cet équipement ? La réponse qui consiste à dire on y va, on réfléchit après est elle aussi complètement lunaire. On étudie et on conçoit un tel établissement de façon à ce que le nombre d'animaux accueillis puisse justifier les coûts fixes et il existe donc une taille minimum critique qu'il faut prendre en compte dans la conception de l'équipement.

Nous souhaitons pour toutes ces raisons, apporter à ce projet les modifications qui nous semblent indispensables pour qu'il puisse réellement servir la cause animale et non pas un agenda électoral qui laissera les animaux de Saint-Maximin pour compte, une fois les échéances électorales passées. On veut un vrai refuge avec infirmerie, gardien et fourrière qui s'occupe aussi des chats et qui respecte le bien-être animal.

On espère que, plutôt que de critiquer ce projet amélioré sur les réseaux sociaux, vous allez mettre toute votre énergie à le réaliser.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Madame GARELLO, vous avez bien lu le texte qu'on vous a écrit mais le problème c'est que lorsque je suis intervenu avant, je vous ai bien expliqué que ce projet, on n'y travaille pas depuis

15 jours. C'est un projet où il a fallu accueillir un terrain, on a mis en place une commission extra-municipale, ceux qui en sont membre pourront en témoigner. Il y avait aussi le représentant de la SPA de Marseille, des Bouches-du-Rhône qui a participé au projet.

En ce qui concerne le fonctionnement d'ailleurs je crois que je vous l'ai dit ici, on a envisagé de donner une délégation de service public. On ne peut pas savoir qui sera attributaire puisqu'il y aura un appel d'offre. Il y aura certainement des associations comme 50 millions d'amis, il peut y avoir la SPA, il peut y en avoir d'autres mais dans tous les cas, ce n'est pas la commune qui le gèrera en direct et on a travaillé avec eux le projet. En ce qui concerne la salle vétérinaire elle sera incorporée dans les aménagements qui ont été chiffrés à 100 000 €.

Pour ce qui est des subventions, pour les faire sauter, je vous fais confiance. Je sais que vous êtes spécialiste. On est certainement, la commune du département et là je vous mets au défi, non pas de dire ce que je n'ai pas réussi à obtenir du département, mais de nous donner les montants qui ont été attribués en ce qui concerne l'aide aux communes de la même strate que Saint-Maximin et on verra à quel point on est vraiment les « parents pauvres » de l'ensemble du département, à travers des tas de manœuvres qui permettent de ventiler sur différentes opérations.

Ceci dit, peu importe, concernant le refuge et son financement. Si on avait voté, par exemple, la cession du terrain du Resty : 350 000 €, que vous avez refusé, cela permettait de boucler la totalité du projet, de combler ce qui nous manquait et même si le Département était défaillant.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Je n'ai rien refusé. Arrêtez de mentir Monsieur DE CANIS, c'est inadmissible de mentir autant.

Déjà, vous m'insultez : qui vous dit que je n'écris pas mes textes ? Qu'est-ce c'est que ces attaques personnelles de bas niveau ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je vous dis que vous jouez contre les intérêts des Saint-Maximinois

C'est de notoriété publique dans tout le département, vous êtes devenue un symbole, je crois que vous êtes la seule conseillère départementale qui joue contre les intérêts des gens qui l'ont élue.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Je n'ai pas bloqué vos subventions, au contraire je pousse tous vos dossiers mal ficelés, mal préparés : vous me donnez des feuilles comme cela pour les projets alors que les gens montent de vrais dossiers et il est très difficile de vous soutenir au Département mais je le fais quand même car c'est pour les saint-Maximinois, pas pour vous.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous êtes la seule la conseillère départementale qui joue contre l'intérêt des gens qui vous ont élue.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

C'est complètement faux, vous avez 2 fois plus de subventions depuis que je suis élue. C'est à vous de prouver que ce n'est pas vrai.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je vous mets au défi de me donner les subventions qui ont été attribuées aux communes de la même strate.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

C'est vous qui voulez me prouver que vous êtes mal traité, c'est à vous d'apporter les preuves pour cela, je suis désolée. Moi je vous prouve que vous avez 2 fois plus qu'avant. Vous n'allez même pas réclamer ce qu'on vous a voté, cela je l'ai prouvé plusieurs fois noir sur blanc.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Pour revenir à la délibération justement j'aimerais pouvoir m'exprimer, faire quelques petites remarques :

La première c'est que ce type d'équipement jusqu'à preuve du contraire, les DSP nécessitent derrière l'abondement des communes parce que ce sont des fonctions qui ne sont pas équilibrées par principe. On en a une preuve évidente, il suffit de regarder les appels au don, pour pouvoir fonctionner, que font toutes les SPA de toutes les régions de France donc il s'agit effectivement d'une opération qui coûte mais elle est nécessaire.

Alors est-ce que Saint-Maximin a la capacité de faire face à ces coûts qui seront engendrés par toutes les autres communes qui nous entourent ? Car jusqu'à preuve du contraire, on ne va pas mettre des miradors et des barbelés autour de Saint-Maximin pour dire aux autres animaux : « ne venez pas là ». Non, la réalité c'est qu'il s'agit d'un équipement de territoire, or le territoire de Saint-Maximin, c'est aussi la Communauté de communes et la communauté d'Agglomération.

Donc une telle opération même si Saint-Maximin peut en être la « cheville ouvrière », en être l'animateur, elle ne peut être qu'une opération collective des territoires. Donc ce n'est pas seulement le Comité d'Agglomération, c'est le Comité national des communes Provence Verdon. Il s'agit d'un équipement collectif et effectivement cela manque dans l'Est varois. Dans l'Ouest varois, il y a ce qu'il faut mais dans l'Est varois, il n'y a absolument rien dans ce domaine et c'est nécessaire et c'est pour cela qu'il faut concevoir un projet qui corresponde à l'ensemble du besoin.

Jusqu'à preuve du contraire, vous étiez dans cette attitude au début de notre mandat parce que si vous ne l'avez pas réalisé dès le début c'est parce que vous aviez bien pris conscience que Saint-Maximin ne pouvait pas à lui seul remplacer et faire face aux besoins de tout le territoire. C'est dans ce cadre-là d'ailleurs, que vous aviez au début, nous en faisons partie, compris que nous ne pouvions pas le construire mais que nous devons faire appel à une fondation qui pourrait être créée dans le même cadre, un peu comme les Amis de la Basilique. C'est-à-dire, une fondation qui avait pour fonction de faire des appels aux dons pour pouvoir financer des opérations sur la cause animale et l'on sait que les Français sont très friands de donation dans ce domaine, dépensent énormément d'argent pour leurs animaux domestiques. Donc une bonne partie de ces fonds pourrait être redirigée vers ce type d'équipement dans le cadre d'une fondation.

Or, et vous étiez engagés d'ailleurs le 16 juin 2020 : -Facebook- Nous venions d'être élu depuis 2 jours, « en outre avant la fin de cette année nous engageons à créer une fondation pour financer la construction du refuge animalier ». Donc il est clair qu'il n'a jamais été dans le projet municipal d'être le maître d'ouvrage de cela mais le faiseur, celui qui permet de faire.

Voilà ce que je pourrais dire sur le sujet si ce n'est que nous sommes tous des amis des animaux : moi-même puisque vous en faites part, j'ai accueilli deux chiens et deux chats, beaucoup de gens le font et il n'y a pas besoin non plus d'en faire des tonnes là-dessus.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur PICH. En ce qui concerne la Fondation, effectivement on l'a abandonné et je préfère que l'on travaille avec une société comme la SPA qui arrive à mobiliser des fonds et des sommes importantes. Notamment, j'ai travaillé avec eux, j'ai regardé un peu tout ce qu'ils pouvaient mobiliser : il y a des gens qui donnent des héritages entiers à la SPA donc il y a quand même pas mal d'argent qui arrive à la SPA pour pouvoir aider les refuges.

En ce qui concerne l'intercommunalité, il ne faut pas mélanger deux choses : il y a la construction du refuge qui sera construit par la commune de Saint-Maximin mais ensuite il y a des conventions qui sont passées parce que c'est la loi, tout simplement, qui dit que chaque commune doit avoir un refuge et que s'il n'est pas en mesure d'en construire un, il faut qu'il passe une convention avec une commune qui en a un.

À ce moment-là, au prorata du nombre d'habitants de la commune, dans la Convention il est indiqué que celle qui passe la convention verse 10 000 € 20 000 € 30 000 € par an en fonction de son nombre d'habitants pour compenser le fait qu'elle n'a pas de refuge. Autrement dit, on construit un refuge à Saint-Maximin, on passe une convention à la commune de Pourcieux : ses chats ou chiens errants peuvent être amenés au refuge de Saint-Maximin en contrepartie du montant que la commune de Pourcieux verse à ce refuge. D'où l'intérêt d'avoir un refuge dans un périmètre où il n'y en a pas beaucoup parce que cela permettrait d'avoir un grand nombre de communes qui permettent de couvrir plus facilement ses frais de fonctionnement.

Donc il devient intercommunal, par son fonctionnement, de fait puisque c'est l'ensemble des communes qui verse un montant qui est fixé par la loi et qui dépend des nombres d'habitants.

Nous-même on avait une convention avec le refuge de Garéoult qui est fermé. A présent, c'est avec le refuge de Cabriès et donc, aujourd'hui, la commune Saint-Maximin paie un montant au refuge de Cabriès. En contrepartie, nos chiens errants que la police municipale capture sont transférés au refuge de Cabriès.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, le diable se cache dans les détails, on peut faire plein de conventions comme cela.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

On est obligé c'est la loi.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Oui, mais encore faut-il que l'autre partie accepte de la signer et l'applique. On a un bon exemple, ici à Saint-Maximin, avec tout simplement la communauté d'agglomération et les difficultés qu'ils ont à percevoir les 1 400 000 que vous leur devez. On voit bien que cela ne fonctionne pas. Il est préférable que les conventions soient passées avant.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ces 1 400 000, c'est faux monsieur PICH, on aura l'occasion d'en parler. Cela n'a rien à voir avec la délibération, vous êtes le champion pour parler d'un peu de tout et de son contraire mais c'est faux. Alors on est là pour voter.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Pour les conventions avec les communes voisines : juste 24 box pour les chiens, il est évident que vous ne pouvez pas faire des conventions avec les autres communes parce que c'est déjà insuffisant pour la commune de Saint-Maximin même, d'où l'idée de rajouter les chats et de rajouter aussi la fourrière.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Donc, pour conclure on va d'abord voter sur la proposition d'amendement puisque c'est la loi et après on votera sur la délibération.

Pour faire court, si on vote pour la proposition d'amendement, cela veut dire que le refuge sera « repoussé aux calendes grecques ». Tout simplement parce qu'on n'aura aucun accord, d'aucune commune jusqu'aux élections. Donc cela veut dire qu'on le transforme en jeu électoral pour les prochaines élections.

*Afin de pouvoir engager les démarches administratives nécessaires, et notamment le dépôt d'un permis de construire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- D'approuver le projet de construction d'un refuge animalier communal sur le terrain situé à proximité de la carrière Guintoli, en limite de Pourcieux, tel que présenté en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire afférente à ce projet.
- De prendre acte de l'engagement des procédures réglementaires afférentes au projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la réalisation de ce projet, y compris les éventuels avenants, conventions, certificats et autorisations nécessaires.

#### ***Amendement déposé aux noms des groupes d'opposition***

*Monsieur le Maire entendu,*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :*

*Pour : 19 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMLA, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malauray TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHLADIR, Luc FERRY)*

*Contre : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARLANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)*

*L'amendement est adopté, le conseil municipal :*

- *APPROUVE* le projet de construction d'un refuge animalier communal sur le terrain situé à proximité de la carrière Guintoli, en limite de Pourcieux, tel que décrit plus haut.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire afférente à ce projet.

- *PREND* acte de l'engagement des procédures réglementaires afférentes au projet.

- *CHARGE* Monsieur le Maire à solliciter expressément la communauté d'agglomération et les communes voisines afin de les associer au financement et fonctionnement du projet et de rendre compte au conseil municipal des demandes envoyées et des réponses obtenues

- *CHARGE* Monsieur le Maire à élaborer une estimation précise et détaillée des coûts de fonctionnement du futur refuge et des modes de gestion possibles qui sera communiquée au conseil municipal dans les plus brefs délais

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

#### **44 - DELIBERATION RELATIVE A LA RENONCIATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE**

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver la renonciation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé pour les 43 DIA présentées,*

- *De l'autoriser, à signer tout document nécessaire se rapportant à ces affaires.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :*

- *APPROUVE* la renonciation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé pour les 43 DIA présentées,

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ces affaires.

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

#### **45 - PROROGATION DU CONTRAT DE PRET RELAIS N° 00603977622 D'UN MONTANT TOTAL DE 1 100 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

##### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Cette vente de terrain a été rejetée d'accord ? Elle n'est plus au budget 2025. Corrigez-moi si je me trompe mais elle n'est pas prévue au budget donc vous n'avez pas besoin de ce pré-relai d'autant plus que vous affichez des excédents de 2 millions et demi du compte administratif 2024 et donc ne pas renouveler cette ligne de trésorerie, manifestement superflue, nous ferait économiser 48 000

€ d'intérêt avec lesquels vous pourrez acheter des équipements, pourquoi pas, quelques climatisations dans les écoles. Je ne vois pas l'utilité de renouveler cette ligne de trésorerie.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame GARELLO, les excédents dont vous parlez, l'étaient au 31 décembre. Aujourd'hui, il n'y a aucun excédent. Le prêt était dans les restes à réaliser. Depuis le début, on a ce prêt qui était inscrit au budget et qui a été reporté. Aujourd'hui si on ne consolide pas ce prêt, si on le rembourse, cela veut dire qu'il faut taper dans la trésorerie et on ne sera plus en mesure de rien payer bien avant la fin de l'année. On a aujourd'hui à peu près 850 000 € de salaire tous les mois à payer, au mois de décembre c'est plus puisqu'il y a la prime de fin d'année et aujourd'hui, la trésorerie ne sera pas suffisante si on ne fait pas ce prêt.

Je vous rappelle que dans le budget on avait mis un 1 100 000,00 € de vente de terrain. On avait signé un compromis de vente devant le notaire, c'est ce qui nous avait amené à la mettre au budget donc en face on avait des dépenses qui ont été consommées. La vente n'a jamais été réalisée pour différentes raisons. On a proposé de revendre le terrain il y a quelques mois, vous l'avez refusé. Aujourd'hui il n'y a pas d'autres solutions que de prolonger ce prêt jusqu'à ce qu'une cession soit faite de ce terrain. Dans tous les cas, ce ne sera pas dans ce mandat, ce sera probablement dans le mandat suivant mais sinon on n'a pas une trésorerie suffisante pour finir le mandat.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, j'ai un petit peu d'expérience dans ce domaine donc je n'arrive pas à comprendre comment une société ou une structure, n'importe laquelle, ou même collectivité puisse avoir des excédents à n'en plus finir, avoir un autofinancement annuel non négligeable et dire qu'il n'a pas de trésorerie et que, si on ne peut pas faire un prêt, il est incapable de payer les salaires. C'est cela que vous êtes en train de nous dire ? C'est exactement l'opposé de ce que vous nous avez dit le mois dernier au dernier conseil.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur PICH, le compte administratif s'arrête au 31 décembre. Quand il est excédentaire au 31 décembre, c'est parce qu'il y a des dépenses qui n'ont pas été payées au 31 décembre. Ecoutez, le compte administratif a été validé par la Direction Générale des Finances Publiques. Ce que je vous dis aujourd'hui, c'est qu'il y a des dépenses qui n'avaient pas été réglées et qui ont été réglées. Par la suite, il y a d'autres dépenses qui tombent parce qu'il y a des opérations qui ne se font pas sur une année mais sur plusieurs exercices.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Dans ce cas, le reste à réaliser sont déjà dans le compte administratif.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Dans tous les cas ce million d'euros qui était prévu sur le budget était aussi dans le compte administratif. Ce que Je vous dis aujourd'hui, c'est que si on ne prolonge pas le prêt, on n'arrivera pas à boucler jusqu'à la fin de l'année et que vous en serez les responsables.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Non, c'est vous qui êtes le gestionnaire, pas nous.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il n'y a pas 50 solutions. On avait un prêt qui a été réalisé parce que l'on n'a pas pu vendre un terrain.

Le terrain, vous avez refusé « maintenant » qu'on le vende. Le prêt arrive à terme puisque c'est un prêt de 2 ans qu'on avait voté d'ailleurs, pour pouvoir compenser le fait qu'on ne le vendait pas.

Vous refusez qu'on le vende et maintenant vous refusez qu'on prolonge le prêt : il va nous manquer 1 100 000, voilà. C'est la raison pour laquelle on a sollicité le Crédit Agricole qui est d'accord pour nous le prolonger d'un an, aux mêmes conditions pour pouvoir couvrir le terrain que l'on n'a pas vendu.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

La vente du terrain n'est plus inscrite au budget, demandez à Monsieur le DGS si elle est inscrite au budget 2025.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Elle n'est pas inscrite, elle est reportée.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Dans la mesure où la réponse est non, vous n'avez pas besoin d'une ligne de trésorerie puisqu'il n'y a pas de recettes attendues de cette vente qui ne se réalisera pas tout simplement.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Le produit de la vente du terrain est toujours reporté depuis qu'on l'avait fait sur le budget.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, une ligne de trésorerie c'est du fonctionnement.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ce n'est pas de la trésorerie.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Si j'ai bien compris, d'année en année, vous reportez toujours le même prêt à peu près 1 million d'euros pour pouvoir équilibrer en fin d'année. Tout simplement, cela veut dire que nous avons un besoin récurrent et permanent de financement d'au moins un million d'euros pour pouvoir équilibrer. Cela s'appelle effectivement un emprunt et non pas une ligne de trésorerie.

Donc, Monsieur le Maire, ce que je vous propose c'est tout simplement dans le cadre d'une opération que vous avez menée, de mobiliser un emprunt de 1 million d'euros au fonctionnement pour pouvoir équilibrer. Mais ce n'est pas un investissement pour pouvoir équilibrer, ce n'est pas du fonctionnement.

Personnellement, je vote contre cette ligne de trésorerie mais je serais favorable à un emprunt d'un million d'euros.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur PICH, ce n'est pas une ligne de trésorerie. C'est un emprunt qu'on vous propose.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Non c'est une ligne de trésorerie que vous nous proposez, d'un an.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est un prêt d'investissement, Monsieur PICH, on ne peut pas emprunter s'il n'y a pas en face une opération d'investissement. Ce prêt qui est là, c'est le Crédit Agricole qui nous propose de le prolonger d'un an tout simplement : c'est un emprunt.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Non c'est une ligne de trésorerie que vous proposez, d'un an. Non ce n'est pas un prêt. Non elle n'est pas à l'investissement, elle est au fonctionnement.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur PICH on ne peut pas emprunter si on n'a pas en face une opération d'investissement. Ce prêt, c'est le crédit agricole qui nous propose de le prolonger d'un an, tout simplement. C'est un emprunt, regardez c'est écrit dessus.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

C'est une prolongation de la ligne de trésorerie déjà existante.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Mais là, il s'agit d'un emprunt. Regardez sur la délibération c'est écrit.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Ce n'est pas un emprunt, Monsieur DECANIS, regardez votre propre compte administratif : dans les annexes vous avez ligne de trésorerie et emprunt qui sont dans des annexes séparées donc 1 100 000, c'est bien dans la ligne de trésorerie. Apprenez à lire les documents budgétaires.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Demandez à votre DGS.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous voyez le soleil et vous me dites qu'il pleut.

Il est écrit clairement « prorogation du prêt relais montant initial 1 100 000 montant prorogé 1 100 000 durée prorogé 12 mois supplémentaires, date de la nouvelle échéance, ancien taux, nouveau taux » et vous me dites que c'est une trésorerie.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

12 mois c'est une ligne de trésorerie ce n'est pas un prêt, Monsieur DECANIS, arrêtez de nous prendre pour des choux quand même.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Mais dans tous les cas une banque n'acceptera pas aujourd'hui un prêt si ce n'est pas pour financer un investissement donc c'est le Crédit Agricole qui nous propose de prolonger d'un an, le temps que moi ou mon successeur vende le terrain de 1 100 000 ce qui permettra de revenir à un budget en équilibre. Mais depuis que je vous dis que ce terrain avait été budgété, tout simplement parce que l'on avait signé une promesse de vente devant le notaire et qu'il a fallu qu'il nous tombe le problème de la station d'épuration. Sinon le terrain aurait été vendu et l'affaire aurait été réglée depuis le début. Donc on a fait un prêt de 1 100 000 pour couvrir cette recette qui ne pouvait pas rentrer. Et c'est la raison pour laquelle, maintenant, on a besoin de vendre ce terrain pour pouvoir abandonner le prêt.

Si on vend le terrain aujourd'hui on abandonne le prêt, mais on ne peut pas à la fois abandonner le prêt et abandonner la vente du terrain parce que sinon il nous manque 1 100 000 dans le budget, tout simplement.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

La vente de ce terrain, encore une fois n'est pas au budget. Vous ne savez même pas ce qu'il y a dans votre budget, Monsieur DECANIS, c'est affligeant et c'est aussi affligeant d'entendre que c'est le Crédit Agricole qui demande le renouvellement. Ce n'est pas le Crédit Agricole qui dirige la commune, c'est vous et les élus.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame GARELLO, quand on a signé le compromis de vente, on a mis 1 100 000 au budget et en face, il y avait des dépenses qui ont été financées avec ce 1 100 000 qui était en recette au budget. La vente a été abandonnée pour des raisons XYZ donc on s'est retrouvé avec ce 1 100 000,00 qu'on avait inscrit en recette et qui ne rentrait pas.

Donc la solution a été de dire, en attendant de pouvoir revendre le terrain à quelqu'un d'autre, on fait un prêt relais. Lorsqu'on a pu revendre le terrain, vous avez refusé de le vendre donc il nous manque ce 1 100 000 ce n'est pas compliqué. Et il nous manquera jusqu'à la fin de l'année et on risque de se retrouver avec des problèmes pour payer si on n'a pas 1 100 000 tout simplement.

C'est une manœuvre prévue avec la Direction des Finances Publiques qui nous dit qu'il n'y a pas 50 solutions : il faut prolonger le prêt si vous ne pouvez pas vendre le terrain. Voilà où on en est aujourd'hui.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Cette vente de terrain était inscrite au budget de 2023. Elle ne l'est plus depuis.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Mais elle a été reprise au reste à réaliser, on ne pouvait pas faire autrement.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Et elle ne se fera pas cette vente, c'est stipulé en fait.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous irez regarder dans le reste à réaliser, il n'est pas possible qu'elle n'y soit pas puisqu'on l'a dépensé cet argent : il fallait en face la recette inscrite.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Je suis allée regarder justement.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Les masques tombent à propos de nos comptes et de la santé financière de la commune.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

En ce qui concerne la gestion financière vous aurez un résultat plus précis puisqu'il y a la Chambre Régionale des Comptes qui a regardé, précisément depuis le début du mandat, la situation que nous avons trouvée et l'évolution qu'il y a eu des finances. Donc, on aura une photographie beaucoup plus précise.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :*

*De proroger d'une année, auprès du Crédit Agricole le prêt relais n° 00603977622 souscrit le 20/07/2023 sur une durée initiale de 24 mois pour un montant total de 1 100 000,00 € (un million cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :*

***Prêt à taux fixe :***

## PROROGATION PRET RELAIS

- Référence prêt : 00603977622
- Montant initial : 1 100 000 €
- Montant prorogé : 1 100 000 €
- Durée prorogée : 12 mois supplémentaires
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Nouvelle date d'échéance : 20/07/2026
- Ancien taux : 4.41 %
- **Nouveau Taux : 4.41%**
- Frais de dossier : 1 650 €
- Remboursement du capital : par anticipation ou à terme sans pénalités dès l'encaissement du produit de la vente du terrain

La prorogation ne portera que sur la partie en capital du prêt.

Le montant des intérêts, soit 12 127,50 €, est à régler par la collectivité à l'échéance du 20/07/2025

 Classification du taux payé selon la charte Gissler : 1A (Indices zone euro ; Taux fixe simple)

⇒ **Simulation d'amortissement pour la prorogation**

| Echéance     |            | Montant<br>échéance | Intérêts<br>(*capi.) | Autres | Capital<br>amorti   | Capital restant du |
|--------------|------------|---------------------|----------------------|--------|---------------------|--------------------|
| Rang         | Date       |                     |                      |        |                     |                    |
|              | 20/07/2025 |                     |                      |        |                     | 1 100 000,00       |
| 1            | 20/10/2025 | 12 127,50           | 12 127,50            |        |                     | 1 100 000,00       |
| 2            | 20/01/2026 | 12 127,50           | 12 127,50            |        |                     | 1 100 000,00       |
| 3            | 20/04/2026 | 12 127,50           | 12 127,50            |        |                     | 1 100 000,00       |
| 4            | 20/07/2026 | 1 112 127,50        | 12 127,50            |        | 1 100 000,00        |                    |
| <b>Total</b> |            |                     | <b>48 510,00</b>     |        | <b>1 100 000,00</b> |                    |

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Crédit Agricole l'avenant au contrat du prêt relais décrit ci-dessus (avenant qui sera édité par l'organisme prêteur au vu de la présente délibération),
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans la prorogation du prêt relais et de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

*Monsieur le Maire entendu,*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :*

*Contre : 15 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMLA, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malaury TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHADIR, Luc FERRY)*

*Pour : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARLANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)*

*Abstentions : 4 (Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO)*

- REJETTE la prorogation d'une année, auprès du Crédit Agricole le prêt relais n° 00603977622 souscrit le 20/07/2023 sur une durée initiale de 24 mois pour un montant total de 1 100 000,00 € (un million cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

#### **46 - TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

##### **Intervention de Monsieur Olivier BARRAU**

Juste une précision, il y a la suppression des 1 € aussi qui était prévue ?

##### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

Tout à fait, par rapport à toutes les annotations et tous les commentaires que chacun a pu apporter et à ce qui pouvait être fait.

##### **Intervention de Monsieur Olivier BARRAU**

Merci beaucoup.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- D'approuver la tarification des services municipaux périscolaires et restauration scolaire pour une application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- De l'autoriser à signer la présente tarification.

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :*

- APPROUVE la tarification des services municipaux périscolaires et restauration scolaire pour une application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente tarification.

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **47 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DU SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

Je tiens à préciser que ce matériel n'avait pas été budgété lors du budget précédent de cette année puisqu'il était en état de fonctionnement et qu'il n'y avait pas de problème sur ces appareils. Malheureusement, ils ont subi des pannes successives, avec des réparations qui engageaient à peu près 2 000 € de réparations mensuelles par rapport à cette vétusté du matériel. Certains investissements avaient déjà été faits sur d'autres écoles les années précédentes et notamment tout ce qui touche le chariot de distribution des repas donc il a été déjà investi 60 000 € donc malheureusement ce matériel tombé en panne de façon inattendue au mois de juin dernier n'a pas pu être budgété.

Donc nous avons essayé d'envisager un leasing sur ce matériel pour qu'il soit éprouvé sur une période d'essai jusqu'à la fin de l'année de telle façon à ce qu'on puisse inscrire la dépense sur le budget suivant. Donc nous avons travaillé avec la société qui gère habituellement ce matériel sur les écoles mais aussi avec d'autres. On a fait différentes demandes de devis et nous sommes allés au « mieux disant » tant pour l'achat du lave-batterie. L'entreprise BESTO a donné un devis à 10 066 € que nous vous proposons et également celui du lave-vaisselle dont les montants sont indiqués, ce qui nous permettra d'apporter une réponse rapide aux agents.

Je ne sais pas ce que vous allez décider par rapport à cette décision et le fait de suivre cette délibération, compte tenu des contraintes budgétaires et de tous ce qui a été évoqué concernant les financements de la commune. Je vous parle de condition de, bien être, vie des agents, prendre en considération que ces agents, à l'heure actuelle depuis le mois de juin, lavent tous les couverts à la main et ils ne pourront pas longtemps tenir dans ces conditions.

Aujourd'hui, nous avons trouvé cette situation d'urgence, nous avons pu grâce à une renégociation auprès des Hauts de l'Arc récupérer 63 000 € et cela a été un gros travail auprès des services pour comptabiliser le nombre d'heures et obtenir ces 63 000 € en nombre de fonctionnement.

Au niveau des affaires scolaires, nous avons un budget qui est très serré mais ces 63 000 € nous permettent aujourd'hui d'aller sur ce leasing, sur ces quelques mois le temps d'éprouver le matériel dans un premier temps, valider qu'il corresponde bien au besoin de l'école et ensuite l'inscrire au prochain budget et que l'on puisse finaliser cet achat.

Je vous laisse à votre responsabilité et vous parle juste de qualité de vie des agents. Pour moi la priorité est là aujourd'hui : ils ne pourront pas continuer à travailler dans ces conditions.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur PICH avait proposé un amendement sur cette délibération.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, Madame la conseillère aux affaires scolaires, Maire adjoint.

Première chose : votre leasing n'est pas sur 3 mois mais sur 4 ans et j'ai regardé le contrat et bien évidemment, la première chose que je regarde dans un contrat de leasing ce sont les conditions de résiliation : on peut résilier à n'importe quel moment mais on doit payer l'intégralité du contrat. C'est-à-dire que même si vous le résiliez au bout de 3 mois, vous devez payer les 4 années. Donc là, on est dans une affaire qui ne marche pas du tout. Si vous avez besoin de 3 mois de fonctionnement avec ce matériel, louez-le tout simplement en location simple et sec et non pas en contrat de leasing : c'est tout à fait différent, c'est associé à un prêt financier.

La deuxième chose c'est qu'il s'agit d'une dépense à l'investissement qui représente à peu près une semaine du budget d'investissement. En général, quand on est confronté à ce genre de situation, on fait en sorte de reporter des investissements prévus en fin d'année au début de l'année suivante pour pouvoir faire face à la dépense. Par exemple les investissements que vous avez pu prévoir pour 50 000 € par exemple au mois de novembre ou fin novembre et bien vous le reportez au mois de janvier, tout simplement et vous pouvez faire face à votre urgence en investissement. Vous avez appelé cela « délibération relative à l'investissement », non c'est une « délibération relative au frais de fonctionnement » car là vous êtes dans le fonctionnement et si vous faites un leasing, vous allez payer sur les 4 ans la valeur à neuf des installations. Pire que cela, vous allez perdre le fond de compensation de la TVA, c'est-à-dire 16,04% de l'investissement. Comptez combien cela fait. C'est énorme, cela fait 8 000 € à peu près, 16 fois quelque chose, 8004 € ou comme cela. Donc est-ce qu'on peut se permettre de perdre 16 % de la valeur des choses ? Non je ne crois pas.

C'est pour cela que le projet d'amendement vise à faire cet investissement et acheter tout simplement le matériel et l'acheter dès maintenant en reportant, et cela sera à Monsieur le Maire de voir ce qu'il va reporter du mois de décembre ou du mois de novembre vers le mois de janvier dans les investissements qu'il avait programmés, puisque bien évidemment dès le 1er janvier le compteur rouvre voilà.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur ce n'est pas compliqué, on a une dépense qui est tombée qui était imprévue : il faut changer pour 44 000 € cet équipement dont les écoles vraiment besoin. En investissement, ce n'est pas budgété, on n'a pas les moyens, aujourd'hui, de dépenser ces 44 000 € TTC.

Donc, soit on se dirige vers une opération de leasing telle qu'elle était prévue par les services, soit tout simplement il n'y aura pas de lave-vaisselle à la rentrée parce que l'on n'a pas les moyens, aujourd'hui, dans le budget d'investissement, surtout si on ne fait pas rentrer le 1 100 000 et que l'on ne prolonge pas. Alors là, cela va être pire : je me demande ce que l'on va pouvoir dépenser, même à l'euro près.

Donc, c'est vite vu : soit on vote l'amendement, ce qui revient à dire qu'il n'y aura pas de lave-vaisselle à la rentrée puis on le fera savoir, soit on essaie de le faire passer en fonctionnement en lissant la dépense jusqu'à la fin de l'année en raison de 760 € par mois, voilà.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, démontrez-moi que vous avez déjà engagé la totalité du budget d'investissement de 2025. Dites-moi cela, que là on est on n'a même pas fini le trimestre, tout est engagé ? 100 % du budget est engagé ? Non ce n'est pas vrai, vous n'allez pas me faire croire cela.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je ne vous fais rien croire, Monsieur PICH, on va passer au vote, cela ne sert à rien.

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Il suffit de que vous changiez légèrement vos priorités sur ce qui ne représente même pas 2 semaines du budget d'investissement, n'allez pas me dire que tout est engagé.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous n'avez pas idée de tout ce qui a été engagé.

Monsieur PICH vous n'avez plus qu'une idée, c'est d'essayer de faire en sorte qu'on ait le moins possible de recettes et augmenter le plus possible nos dépenses. C'est devenu une obsession mais on va arriver au point où on fera le bilan avec à la fois la chambre régionale des comptes

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, vous préférez « goudronner » parce que les élections arrivent, plutôt que de payer un lave-vaisselle.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous rêvez. On fera le bilan avec la Direction des finances publiques et avec la Chambre Régionale des Comptes puisque l'avantage que l'on a, c'est qu'ils sont dans nos murs aujourd'hui.

Et, eux, vont nous dire quelles sont les mesures qui conviennent de prendre pour compenser tout ce que vous avez voté depuis là, parce que si cela tourne mal, c'est eux qui vont nous dire : voilà comment c'est et comment ils faut faire pour compenser cela et vous verrez que l'on n'a pas des millions sous la poche comme vous l'imaginez.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Je vous propose aussi d'inclure dans l'amendement, qu'on inscrive les crédits au budget lors d'une prochaine décision modificative et vous réduisez à due concurrence sur d'autres projets d'investissement que vous avez dans le budget.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Aujourd'hui, là où on en est, il n'y a plus rien à réduire dans le budget dans ce qui n'est pas engagé.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Si, vous pouvez reporter par exemple certains travaux de l'Université du Temps Libre, sans aucun problème.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On va revenir à la délibération, voter la production de Monsieur PICH.

### **Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI**

J'ai cru comprendre mais alors peut être que j'ai mal entendu que de toute façon le besoin était limité dans le temps. Là on est parti sur 48 mois, de ce que j'ai retenu.

#### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

Oui mais en fait on est obligés. Sur le leasing s'il y a une durée mais après on peut modifier, on peut le moduler cela donne plus de souplesse en fait.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

On ne peut pas modifier

#### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

Si, on peut le modifier

#### **Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI**

Alors je n'ai rien compris, que c'était peut-être problème momentané qu'on pouvait réduire.

#### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

Ce qui est momentané, c'est le choix du matériel en fait.

#### **Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI**

J'ai bien compris mais de ce que tu as dit, Sophie : pour l'instant on part à l'essai trois mois puis on verra.

#### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

Non je réexplique. Pour l'instant, le leasing, peut-être modifié, modulé. Cela on l'a vu, on a négocié lors de maintes discussions avec le porteur et puis l'entreprise.

Aujourd'hui, on est obligé de trouver une solution en urgence par rapport aux contraintes budgétaires. Surtout pour maintenir une qualité de vie des agents au travail. La priorité est là. En plus, c'est du matériel qui est quand même longuement demandé et pour lequel les délais de commande sont très longs. Ce qui veut dire que même si on passe la commande aujourd'hui, on n'est pas sûr de l'obtenir pour la rentrée à cause des délais et de la disponibilité, la commande du matériel. Le fait aussi qu'ils s'adaptent à notre matériel de cuisine n'est pas aussi évident que cela.

Tout cela a donc été longuement travaillé afin obtenir une réponse au plus rapide, pour la qualité de vie des agents.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel SIMONETTI**

Je reviens à ce qui a été évoqué en disant que si on part, puisque c'est un besoin à priori qui peut évoluer, si on part sur une location ou un leasing ; tu me dis qu'on peut sortir du leasing ? On manque d'information sur une implication dans un statut de leasing sur lequel on risque d'être coincé sur 4 ans.

#### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

On ne sera pas coincé même si le matériel convient et que le leasing est poursuivi, on arrive au quasi même montant que sur un matériel neuf acheté de façon pleine et entière à ce jour.

#### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Quand le matériel se loue et qu'il faudra racheter une deuxième fois.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

On ne va pas tourner en rond longtemps, on a besoin de changer un lave-vaisselle qui coute 44 000€ que l'on n'a pas. Donc, on se tourne vers une solution, on propose un leasing parce que cela on peut l'absorber pour 700 € par mois. On l'accepte ou on le refuse. Si on le refuse, ce n'est pas grave, on ne changera pas le lave-vaisselle. Il y a une autre délibération après qui concerne le véhicule de la police d'une valeur de 32 000 € donc soit on le prend en leasing et à ce moment-là on peut l'absorber dans ce budget soit on ne peut pas et à ce moment-là, tant pis.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Mais vous avez 2 millions et demi d'excédent et on n'a pas 50 000 € pour acheter un lave-vaisselle ? Soit vos excédents sont faux.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous ne comprenez rien du tout

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

C'est mon métier par hasard ? Je comprends un peu mieux les finances de la commune que vous. Vous ne savez même pas ce que vous avez dans votre budget, Monsieur DECANIS. Laissez- moi parler.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Le compte rendu de la Chambre Régionale des Comptes vous montrera que vous ne comprenez rien en finances

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Mais vous avez un problème avec les femmes, qu'une femme s'exprime ? Et je ne sais pas écrire mes textes ? Vous avez une misogynie assez incroyable. C'est un comportement inacceptable.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

On n'a pas 2 millions ce n'est pas vrai.

Ne dites pas n'importe quoi, Madame GARELLO, je ne peux pas vous laisser dire des absurdités je vous dis qu'on a un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, vous verrez ce qu'ils nous diront de ce qu'il reste dans les caisses.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

J'ai le compte administratif dans lequel vous dites qu'il y a 2 millions et demi.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous ne savez pas le lire Madame GARELLO, c'est cela le problème, d'autres vous expliqueront comment le lire. Si c'est moi, vous n'allez pas le croire mais d'autres vous le diront.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Arrêtez d'être méprisant, cela ne vous grandit pas. Vous êtes Maire, vous avez une fonction qui demande un peu de respect des interlocuteurs que vous avez.

### **Intervention de Monsieur Christophe AUBERT**

J'espère que vous irez aider le personnel, Madame GARELLO.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous allons passer au vote pour l'amendement de Monsieur PICH qui demande donc à ce qu'on achète les 44 000 € comptant.

### **Intervention de Madame Sophie LE METER**

Sachant que ce ne sera pas possible, merci pour le personnel d'avance.

### **Intervention de Monsieur Christophe AUBERT**

Merci, j'espère que vous allez faire le tour des écoles

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

On est capable de trouver 14 millions pour les stades et on ne peut pas trouver 44 000 euros pour les écoles ?

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Il est procédé au vote de l'amendement.*

*Monsieur le Maire entendu,*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :*

*Pour : 15 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMLA, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malaurie TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHADIR, Luc FERRY)*

*Contre : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARLANELLI-SCHLAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)*

*Abstentions : 4 (Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO)*

*L'amendement est adopté, le conseil municipal :*

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

#### **48 - INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES SUR LE TEMPS MERIDIEN DANS L'INTERET DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN DIRECTION DES ENFANTS**

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :*

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

#### **49 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE**

##### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est le même principe que pour le lave-vaisselle. La Police municipale a besoin d'un véhicule parce que le premier est de plus en plus défaillant et il ne va pas tenir très longtemps donc pour effectuer les sorties, la Police Municipale a besoin d'un nouveau véhicule dont le coût est de 32 240,40 € TTC. Donc de la même façon, on ne peut pas aujourd'hui engager 32 240 € TTC, le budget ne le permet pas donc on propose de passer en leasing.

De la même façon, Monsieur PICH a proposé un amendement pour nous demander de ne pas passer par un leasing mais d'acheter au comptant les 32 240 €.

##### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Je répète que y compris dans le système dérogatoire du fond de compensation pour la TVA, cela rentre en compte à savoir que si on fait comme cela, on paye le véhicule 16 % plus cher.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Il est procédé au vote de l'amendement.*

*Monsieur le Maire entendu,*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :*

*Pour : 19 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMLA, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malaury TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHADIR, Luc FERRY, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO)*

*Contre : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARLANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)*

*L'amendement est adopté, le conseil municipal :*

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **50 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE À DESTINATION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC N°2025FFC05**

### **Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Je suis membre de cette commission et je souhaite, à cette occasion, remercier le service marché et le conseiller prestataire qui a travaillé sur ce dossier car c'est effectivement un type d'appel d'offre extrêmement complexe et ils nous ont fait un travail remarquable.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Je comprends que dans cette opération de résiliation anticipée du contrat de Saint-Max traiteur qui pouvait courir encore une année, on retient toujours le même prestataire. Je m'en félicite parce que je pense qu'ils font très bien leur travail mais on a un nouveau prix des repas par enfant qui est 10 centimes plus cher, or si on avait gardé le contrat qui était en cours une année supplémentaire comme cela devait être le cas, on se serait passé de cette augmentation.

Donc « bravo » pour encore avoir créé du travail pour les services, qui l'ont très bien fait comme soulevé par Monsieur PICH, mais pour finalement juste se retrouver avec 10 centimes de plus par repas.

### **Intervention de Monsieur Olivier BARRAU**

Est-ce qu'on pourrait savoir pourquoi vous avez abrogé le contrat un an avant ? Puisqu' il n'y a pas de raison, on voudrait savoir.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On avait annoncé que c'était un contrat qui serait d'un an et que l'on dénoncerait avant la fin de l'année. Maintenant, on l'a relancé et adopté Saint-Max traiteur et on vous demande de valider le choix de la commission.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :*

- *Suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et l'autoriser à signer le marché public relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume avec :*

*ST MAX TRAITEUR demeurant parc d'activité du chemin d'Aix, avenue des 5 ponts, (83 470) SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME*

- *L'autoriser à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.*
- *Dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :*

- *SUIT l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et l'autoriser à signer le marché public relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume avec :*

*ST MAX TRAITEUR demeurant parc d'activité du chemin d'Aix, avenue des 5 ponts, (83 470) SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.*
- *DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

### **QUESTIONS ECRITES**

Le 21 juillet 2025 madame Vesselina GARELLO du groupe Tous unis pour Saint-Maximin a déposé les courriels contenant les questions suivantes :

Première question : quelles sont les avancées concernant la création d'un nouveau local pour les services techniques ? Nous sommes inquiets de n'avoir rien de concret à ce sujet puisqu'ils devront déménager fin 2026, comme prévu dans le contrat de vente de terrain. Vous avez encaissé 150 000 € pour réaliser les études à cette fin et 150 000 € supplémentaires au bout de 2 ans après signature du contrat avec Nexity, soit 300 000 €. Qu'est-ce qui a été fait précisément avec cet argent ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Je suis parti en vacances, Madame GARELLO, avec les 300 000 €. Je vous rassure les 300 000 €, on ne les a pas encaissés, on ne les a pas mobilisés.

Tout simplement, parce que le projet de construction des Services Techniques, c'est avec la SAGEP à qui on a confié de travailler là-dessus donc on aura certainement une première proposition mais dans tous les cas, cela va représenter des sommes importantes et là encore il faudra trouver les recettes pour pouvoir aller plus loin. Il y a le dépôt du permis, effectivement on pourrait utiliser des fonds de Nexity mais après il y aura tout le reste derrière et aujourd'hui, la construction des services techniques n'est pas financée donc il faut que l'on voie comment on articule tout cela.

Donc on en est aux études avec la SAGEP.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Vous n'avez perçu aucune des 2 tranches de 150 000 € ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Comment ?

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Dans le contrat, il était prévu le versement de 150 000 € deux fois et vous me dites aujourd'hui que vous avez perdu 0 à ce titre-là ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je dis qu'on a confié ce travail à la SAGEP qui va nous dire le déroulement des opérations pour la construction services techniques.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Ma question : avez-vous perçu ces deux fois 150 000 € de la part de Nexity comme c'est écrit dans le contrat ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

On ne les a pas encaissés parce que c'est la SAGEP qui est en train de travailler là-dessus et après on verra bien quand on en aura besoin, on les mobilisera mais pour l'instant, on n'a rien mobilisé du tout.

Deuxième question : quelles sont les mesures prises par la Mairie pour remédier aux problèmes de prolifération de pigeons au centre-ville ?

### Réponse de Monsieur le Maire

On a de gros soucis, surtout ceux qui habitent dans le centre-ville. On avait imaginé la construction d'un pigeonnier. Renseignement pris auprès des communes qui l'ont fait : c'est très moyen comme rendement, surtout dans des communes comme la nôtre où on a une Basilique avec des greniers immenses, un Couvent Royal dans lequel les pigeons prolifèrent, la maison dans laquelle vont démarrer les travaux de l'Université du Temps Libre, la Croisée des Arts où c'est la même chose et qui font que dans des configurations comme celles-là, il est très difficile d'éloigner les pigeons du centre-ville.

On a essayé de se retourner vers un Fauconnier : on a des devis, j'en ai un d'ailleurs sous les yeux c'était 37 800 € pour 6 mois d'intervention. C'est particulièrement cher et apparemment, effarouchement et piégeage, il semblerait que cela fonctionne le temps où il y a les fauconniers qui tournent mais dès qu'on arrête, peu de temps après, les pigeons reviennent pour les mêmes raisons.

Donc c'est assez compliqué pour trouver une solution efficace. Je sais bien que c'est un problème pour tout le centre-ville, j'essaie de me renseigner sur ce qui se passe ailleurs et jusqu'à maintenant, je n'ai rien trouvé de très efficace et la plupart des communes qui sont victimes des pigeons ont beaucoup de mal à s'en sortir.

Le 22 juillet 2025, Madame Hélène NICOLAS du groupe Démocratie et transparence pour Saint-Maximin a déposé un courriel avec des questions mais comme c'est arrivé d'un délai qui était inférieur aux 48 heures, on y répondra lors du prochain Conseil Municipal parce qu'il faut qu'on prenne tous les éléments.

Inaudible

### Réponse de Monsieur le Maire

Vous avez la réponse donc ce n'est pas la peine de poser la question.

Je vous remercie. J'ai oublié de lire, effectivement c'est indiqué, parce que c'est la loi : lorsque vous avez refusé de voter le compte administratif, Monsieur le Préfet l'a transmis à la Chambre Régionale des Comptes qui a analysé notre compte administratif et donc nous a fait un rapport qu'on nous a demandé de mettre sur le site de la ville et de l'afficher. Nous l'avons fait mais surtout on nous a demandé de le lire au conseil municipal.

Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

(Département du Var)

Article L1612 -12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Avis n° 2025-0068

Saisine n°2025-001889

Séance du 11 juillet 2025

La chambre régionale des comptes Provence-Alpes Côte d'Azur

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 L.1612-19 et R.1612-8 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L.211-11 et L.232-14 ;

VU les lois et règlement relatifs au budget des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-2024-21 du 26 novembre 2024 de la présidente de la Chambre régionale des comptes fixant l'organisation des formations de délibérés et leurs compétences ;

VU la lettre du 2 juillet 2025, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet du département du Var a saisi la chambre sur le fondement de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales en raison du rejet du compte administratif pour l'exercice 2024 de la commune de Saint-Maximin par délibération du conseil du 23 juin 2025 ;

VU la lettre du 3 juillet 2025 par laquelle le vice-président de la Chambre, pour la présidente empêchée et par délégation, a informé le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume de la saisine et l'a invité à présenter ses observations conformément à l'article R.244- 1 du Code des juridictions financières, soit par écrit, soit oralement dans les conditions prévues à l'article L.244-1 du même code ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de Monsieur Vincent Béridot, conseiller ;

Après avoir entendu le rapporteur, en ses observations ;

1- sur la recevabilité de la saisine

Aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.1612 -12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « le compte administratif est arrêté sur une majorité des voix ne s'est pas déposé contre son adoption.

Lorsque le compte administratif est l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté (...) par le maire (...) s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois pour la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'État et substitué aux comptes d'administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L.1424-35, L.2531-13 et L.4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe de la valeur ajoutée prévue à l'article L.1615-6 »,

Par délibération n° 29/2025 du 23 juin 2025, le conseil municipal de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a rejeté le compte administratif de l'exercice 2024, par 18 voix « contre » et 11 voix « pour », le maire de prenant part au vote, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Par suite, par une délibération n° 30/2025, une majorité de conseillers municipaux a refusé de prendre part au vote de l'affectation du résultat.

Par lettre du 2 juillet 2025, enregistré au greffe de la chambre le même jour, le préfet du département du Var a saisi la chambre sur le fondement de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités Territoriales au motif que le compte administratif 2024 avait été rejeté.

Aux termes de l'article R. 1612 -8 du code précité, le délai dont dispose la chambre pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise.

La saisine est complète et recevable à compter du 2 juillet 2025 ; par suite, le délai d'un mois imparti à la Chambre pour rendre son avis a commencé à courir à compter de cette date.

## 2- Sur la conformité du projet de compte administratif 2024 au compte de gestion 2024

La commune dispose seulement d'un budget principal.

Conformément à l'article L.1612- 12 du Code général des collectivités territoriales, l'analyse de la Chambre se limite au constat de la conformité ou de la non-conformité du projet du compte administratif établi par l'ordonnateur au compte de gestion établi par le comptable public.

La conformité a été vérifiée au niveau du chapitre. Un écart de 403, 61 € est constaté aux chapitres 16- Emprunts et dettes assimilées et 041- Opérations patrimoniales. En effet, le comptable et l'ordonnateur ont bien enregistré cette même somme au compte 165- dépôts et cautionnements reçus, mais l'ordonnateur l'a rattachée au chapitre 041 comme recette d'ordre alors que le comptable la rattachée au chapitre 16 comme recette réelle.

Il en ressort une discordance de 403,61 € entre le projet de compte administratif et le compte de gestion en section d'investissement, au niveau des opérations réelles des opérations d'ordre. Cependant, cette différence d'imputation n'a aucune incidence sur le résultat de la section d'investissement dans la mesure où celui-ci additionne les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Le résultat de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement enregistre un excédent de 748 945,81€. En intégrant le résultat de clôture de l'exercice antérieur (773 949,82 €), le résultat de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement s'établit à 1 522 895,63 €. Il y a concordance totale entre les montants des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement portés sur le projet de compte administratif, d'une part, et sur le compte de gestion d'autre part.

Le solde d'exécution de l'exercice 2024 de la section d'investissement présente un excédent de 1 237 067,99€. En intégrant le résultat de clôture de l'exercice antérieur (- 756 503,07), le résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement s'établit à 480 564,92 €. Il y a concordance entre le résultat de la section d'investissement porté sur le projet de compte administratif, d'une part, et sur le compte de gestion d'autre part.

Le résultat d'exécution de l'exercice 2024, pour l'ensemble du budget, s'élève donc à 1 986 013,80 € et le solde de clôture à 2 003 460,55 €.

Les deux documents font apparaître, hors restes à réaliser, des résultats concordants.

## PAR CES MOTIFS

Article 1<sup>er</sup> : DECLARE recevable la saisine du préfet du département du Var au titre de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Article 2 : CONSTATE que le projet de compte administratif 2024 du budget principal n'est pas conforme au compte de gestion correspondant établi par le compte public qui propose de retenir pour l'établissement du code administratif 2024 le compte de gestion 2024 ;

Article 3 : DIT que le présent avis sera notifié au préfet du département du Var, au maire de Saint-Maximin et transmis, pour information, au comptable public de la commune sous couvert du directeur départemental des finances publiques du Var ;

Article 4 : RAPPELLE qu'en application de l'article L.1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du second alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré à la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, troisième section, le 11 juillet 2025.

Présents : Axelle toupet, conseillère présidente, présidente de séance, Sandrine Limon, première conseillère, et Vincent Béridot, conseiller, rapporteur.

Signé la présidente de la troisième section, présidente de séance.

Voilà donc pour la lecture du document que vous pouvez trouver dans son intégralité sur le site de la mairie. Je vous remercie bonne fin de journée.

*Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h55.*

Le 24 août 2025,

**Le secrétaire de séance,**  
**Christophe AUBERT**

**Le Maire,**  
**Alain DECANIS**